

Solidarités familiales et « vacances gratuites » : un élément méconnu des inégalités sociales

Gilles Caire (GEDES, Université de Poitiers)

Résumé

L'hébergement non marchand représente les deux tiers des séjours touristiques des Français. Si cet hébergement gratuit, notamment chez des parents, facilite le départ des catégories défavorisées, il contribue aussi à accroître les écarts de durée de séjour entre classes sociales et entre classes de revenu.

1. INTRODUCTION

En matière de solidarité entre parents non co-habitants, trois composantes de « l'économie cachée de la parenté » (DÉCHAUX, 1994) sont habituellement distinguées : les aides sous forme de services domestiques (garde d'enfants, aide scolaire, ménage, courses, bricolage, jardinage...) ; les aides d'ordre social (réseau de connaissances permettant de trouver plus facilement un travail ou un logement) ; les aides financières (dons et prêts d'argent) et réelles (dons ou prêts d'équipement ménager, de voiture...).

Ainsi selon la partie variable « Réseaux de parenté et entraide » de l'enquête permanente Conditions de Vie des Ménages de l'INSEE, trois personnes sur quatre affirment avoir apporté dans l'année une aide, matérielle ou morale, à un membre de leur famille ne vivant pas avec elles. Les ménages aisés soutiennent plus fréquemment leurs proches, et les services qu'ils rendent sont plus variés : 80% du 4^e quartile de niveau de vie ont aidé un proche au moins une fois et 15% ont rendu plus de 5 types de services contre respectivement 63% et 9% pour le 1^{er} quartile (CRENNER, 1999).

Cependant les enquêtes sur les solidarités familiales (et notamment l'enquête pionnière de ATTIAS-DONFUT (1995) pour la CNAV) n'intègrent pas dans le champ retenu les séjours, de week-end ou de vacances, effectués chez des parents. Ces hébergements, épisodiques ou réguliers, constituent pourtant une alternative à des hébergements marchands, voire pour certaines personnes la seule possibilité de « s'échapper de leur quotidien » faute de moyens. Au delà de la dimension morale et affective essentielle que constituent les « retrouvailles », ce type d'hébergement « gratuit » (ou plutôt comme nous le verrons financièrement économe) a aussi incontestablement une dimension économique. Ces hébergements occasionnels « intergénérationnels » sont à la fois des échanges descendants (petits-enfants

partant en vacances chez ou avec les grands-parents – c'est le cas de 40% des 5-18 ans partis à l'été 1998 (CREDOC, 2000)-, famille bénéficiant de la résidence principale ou secondaire des grands-parents ou d'une « maison de famille », des échanges ascendants (personnes âgées en visite chez leurs enfants ou partant en vacances avec eux), et des échanges co-latéraux souvent réciprocitaires. L'objet de cet article est de faire le point sur l'importance des « vacances gratuites », en élargissant le champ aux résidences secondaires et aux hébergements chez des amis, et d'en souligner les enjeux en matière d'inégalités sociales.

2. « LES VACANCES HORS DOMICILE RESTENT UN PRODUIT DE DEMI-LUXE » (VIARD, 2003)

« C'est le mouvement ou le déplacement qui importe. Le touriste tire son plaisir dans ce mouvement et la destination qu'il atteint » (RAUCH, 1993). Être touriste suppose un départ du domicile, et repose sur la recherche d'un dépaysement (sans toutefois que soit spécifiée une distance minimale de déplacement), sur un changement de décor et « de lit »¹. Dans cet esprit, les « vacances passées chez soi », qui représentent 54% du temps de congés des Français² (BERHAULT, 1995 et CAIRE, 2003), ne seront pas traitées dans cette communication, même si elles sont les seules effectivement gratuites car n'impliquant pas mécaniquement un surplus de dépenses pour le ménage³.

Toute autre forme de vacances, y compris en résidence secondaire ou chez des parents ou des amis, occasionne un surcoût pour le partant. En moyenne, la dépense journalière des Français en 2003 est de 61 € lorsqu'ils séjournent en hébergement marchand (Tableau 1). Elle est réduite de près de moitié (34 €) lorsqu'ils sont hébergés gratuitement, mais dans le même temps les charges régulières du foyer doivent être couvertes : loyer –que l'on peut estimer en moyenne nationale à environ 7 € par jour et par habitant locataire-, abonnements, assurances... De sorte que même si certaines dépenses de vacances (notamment alimentaires⁴) se substituent à des dépenses habituelles, le coût d'une journée de vacances est toujours plus élevé que celui d'une journée chez soi. En effet, la dépense de consommation totale à domicile par jour et par Français est en 2003 de 37 €. Dans le même temps une journée de vacances en hébergement non marchand

¹ Par opposition à l'excursionniste qui se déplace à la journée, mais retourne dormir chez lui.

² Dans tout l'article le terme de Français est utilisé comme synonyme de « résidents permanents en France ».

³ Pour cerner la totalité des « vacances gratuites », il faudrait également prendre en compte les séjours en hébergement marchand des enfants ou de la famille financés par des parents proches. Mais en ce domaine, les données semblent, à ce stade de la recherche, absentes.

⁴ La dépense d'alimentation à domicile par jour et par Français en 2003 est de 5,7 € (4,8 € pour les ouvriers). Elle est donc plus importante en période de vacances. Un moindre contrôle des dépenses au quotidien et des prix plus élevés en zone touristique expliquent sans doute pour partie cela.

coûte en moyenne au moins 41 € (34 € de dépenses sur place et de transport plus 7 € de loyer réel ou fictif⁵) et 68 € en hébergement marchand.

Tableau 1 : **Dépense moyenne par nuitée touristique**

2003 (hors enfants)	en hébergement marchand	en hébergement non marchand
Hébergement	19,12 €	0 €
Restaurant	9,14 €	3,59 €
Alimentation	6,76 €	8,00 €
Loisirs	5,31 €	2,13 €
Achats divers	11,04 €	10,61 €
Autres dépenses	1,35 €	1,25 €
<i>Total hors transport</i>	<i>52,72 €</i>	<i>25,58 €</i>
Transport		8,53 €
Total yc transport	61,25 €	34,11 €

Source : SDT

Pour les personnes défavorisées, sauf aide spécifique, le départ en hébergement marchand est difficilement accessible. En 2003, le prix moyen d'une journée en villages vacances – hors transport - est de 33 € et de 53 € en été (source UNAT/TAC). Le prix en Centre de vacances pour un enfant (sur la base d'un séjour de 14 jours) est de l'ordre de 44 € par jour - incluant ici le transport (source : JPA). Rappelons qu'en terme journalier, un RMI personne seule représente 14 € et un SMIC net 30 €. De plus, à l'image des autres activités de services, les prix du secteur touristique augmentent plus vite que la moyenne de l'ensemble des prix. Sur 1998-2003, la hausse cumulée atteint 12,8 % pour le secteur tourisme, 17,7 % pour l'hébergement de vacances (hôtels, résidence de tourisme, camping, ...) contre 8 % pour l'ensemble des prix à la consommation.

Ces diverses considérations économiques –dépense, revenu, prix- constituent un des attraits des séjours en hébergement non marchand.

3. LA PLACE DE L'HÉBERGEMENT GRATUIT DE VACANCES EN FRANCE

Le « départ en vacances » peut être approché statistiquement de deux façons : en retenant comme le pratique l'INSEE la définition internationale des vacances, « voyage d'agrément d'au moins 4 nuitées consécutives hors du domicile », ou en considérant plus largement comme le fait le Ministère du Tourisme l'ensemble des « déplacements touristiques qui intègre au moins une nuit hors du domicile » (enquête annuelle Suivi de la Demande Touristique – SDT). Cette différenciation

⁵ Le loyer fictif n'est certes pas une dépense, mais il implique une immobilisation de fonds, tant en résidence principale que secondaire.

entre courts et longs séjours correspond finalement assez bien aux expressions courantes « partir en vacances » et « partir en week-end » (ou en *mid-week*).

Encadré 1 : Précis terminologique

L'INSEE appelle vacances les voyages d'agrément d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont donc exclus : les déplacements professionnels ; les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche ; les séjours de santé dans des établissements spécialisés (conduisant à des remboursements de Sécurité sociale, afin de les différencier des cures volontaires et des séjours de thalassothérapie) ; les courts séjours d'agrément (1 à 3 nuits) ; les excursions (aucune nuit passée hors du domicile). Les données portent sur tous les membres des ménages enquêtés, quelque soit leur âge.

Concernant les enfants de parents divorcés, en cas de garde alternée, chacune des deux résidences est considérée comme résidence principale de l'enfant et ses séjours ne sont donc pas considérés comme des vacances. Par contre, en cas de garde par un seul parent, le séjour effectué chez l'autre parent est considéré comme un séjour hors domicile et est retenu par l'enquête.

Par ailleurs les personnes vivant en collectivité (casernes, maisons de retraite, couvents, cités universitaires...) , qui représentent environ 2% de la population, ne sont pas enquêtées.

L'enquête annuelle *SDT* réalisée par TNS-SOFRES depuis 1990 (panel de 20000 personnes, plus gros panel européen) pour le compte de la Direction du tourisme porte uniquement sur les personnes de 15 ans et plus, exclusivement françaises. Elle comptabilise toutes les formes de séjours : inférieurs et supérieurs à 4 nuits consécutives, qu'ils soient effectués pour des motifs personnels et/ou professionnels.

3.1. L'hébergement non marchand de vacances dans les enquêtes INSEE

Selon la partie variable « vacances » de l'enquête CVM INSEE de 1999, un peu plus de la moitié des séjours de vacances des Français, et environ 6 nuitées de vacances sur 10 se déroulent en hébergement non marchand.

Tableau 2 : Hébergement non marchand de vacances en France ; en % des séjours (1^e ligne), en % des nuitées (2^e ligne)

2003	Été	Hiver	Moyenne
Résidence principale de parents ou amis	31,3 % 29,3 %	39,0 % 42,3 %	33,7 % 32,3 %
Résidence secondaire de parents ou amis	10,4 % 11,5 %	9,2 % 9,3 %	10,0 % 11,0 %
Résidence secondaire du ménage	8,9 % 14,5 %	10,6 % 14,4 %	9,4 % 14,5 %
Total hébergement non marchand	50,6 % 55,3 %	58,8 % 66,0 %	53,1 % 57,8 %

Source : Insee

La résidence principale de parents ou d'amis est très largement le premier mode d'hébergement de vacances (un tiers de la totalité des séjours de vacances), les résidences secondaires - propres au ménage et de parents ou d'amis - viennent ensuite (près d'un séjour sur cinq)⁶. La fermeture en hiver de la quasi-totalité des campings et de nombreux gîtes ruraux ainsi que la volonté de passer les fêtes de fin d'année en famille explique le surpoids de l'hébergement non marchand en hiver.

Depuis 1975, la part de l'hébergement non marchand dans l'ensemble des nuitées en France croît de façon continue (+9 points en 25 ans), avec un certain ralentissement depuis 1994. La progression du taux de départ de 1964 à 1994 (de 44 à 62 %) s'est donc, pour une part non négligeable, appuyée sur le développement de l'hébergement gratuit. En son sein, l'hébergement chez des parents ou amis progresse assez régulièrement (+3,7 points). Par contre la part des résidences secondaires détenues en propre, après une hausse sensible, est en régression depuis 1994. En effet si le nombre des résidences secondaires (2,54 millions en 1992, 2,67 millions en 2002) a continué de progresser, par contre comme le nombre de ménages a augmenté plus rapidement, le taux de ménages propriétaires est en baisse (de 11,5% à 10,8%). Et comme ces ménages propriétaires sont de taille plus restreinte que la moyenne, seulement 8% des Français ont finalement l'usage d'une résidence secondaire (source : FNAIM/CREDOC).

Tableau 3 : **Évolution de l'hébergement non marchand en France (1964-1999)**

Journées de vacances en France	Résidence principale de parents ou amis	Résidence secondaire de parents ou amis	Résidence secondaire du ménage	Total hébergement non marchand
1964	44,9 %		10,7 %	55,6 %
1975	28,6%	7,8 %	12,4 %	48,8 %
1980	30,3 %	8,2 %	13,5 %	52,0 %
1985	29,8 %	9,2 %	15,0 %	54,0 %
1990	30,9 %	10,4 %	15,4 %	56,7 %
1994	31,4 %	10,0 %	16,1 %	57,5 %
1999	32,3 %	11,0 %	14,5 %	57,8 %

Source : INSEE

Les comparaisons européennes sur les pratiques d'hébergement de vacances sont malaisées, car les nomenclatures diffèrent. Chaque année Eurostat publie néanmoins des données comparées sur les vacances des européens. L'hébergement privé (qui outre l'hébergement non marchand intègre la location de résidences

⁶ L'hébergement marchand se décompose quant à lui en location de meublés (17 % des séjours), en hôtels et pensions de familles (14 %), en camping-caravaning (10 %), en auberges de jeunesse, refuges, gîtes et chambres d'hôtes (2 %) et en villages vacances (1,8 %).

privées) paraît assez distinctif de l'Europe du Sud (France, Espagne, Portugal, Italie) et de la Finlande. Une caractéristique commune à tous ces vacanciers est cependant qu'ils ont effectué plus de séjours internes que de séjours à l'étranger (SCHMIDT, 2003). Il est donc difficile de savoir s'il faut voir dans cette altérité de modes d'hébergement un trait culturel ou simplement l'effet mécanique de la quasi-absence de réseau familial hors de son pays.

3.2. L'hébergement touristique non marchand dans les enquêtes SDT⁷

L'enquête SDT vient compléter l'enquête INSEE sur trois points : 1) elle est annuelle ; 2) elle distingue parents et amis – mais ne distingue pas entre résidence principale et secondaire de ceux-ci ; 3) elle intègre les courts séjours. Par contre elle ne porte que sur les personnes de 15 ans et plus. Longs et courts séjours confondus⁸, l'hébergement non marchand (HNM) représente en 2003 les 2/3 des séjours personnels des Français de plus de 15 ans en France et 62 % des nuitées.

Tableau 4 : Séjours personnels et nuitées en France 2003

2003	Chez quelqu'un de la famille	Chez des amis	Résidence secondaire du foyer	Total HNM
Séjours	44,0 %	12,2 %	10,1 %	66,3 %
Nuitées	36,6 %	8,2 %	17,8 %	62,6 %
Durée moyenne d'un séjour	4,3 nuitées	3,5 nuitées	9,2 nuitées	4,9 nuitées (5,7 en HM)

Source : SDT

L'hébergement en résidence - principale ou secondaire - de parents en est la composante principale, représentant 44 % du total des séjours et 36 % des nuitées. Plus d'une nuitée touristique sur trois relève donc des solidarités familiales au sens large. Le vacancier moyen reste moins longtemps chez des proches qu'en hébergement marchand (HM), mais plus brièvement chez des amis (crainte de déranger ?) que chez des parents. La résidence secondaire (du ménage) représente quant à elle la seconde formule d'hébergement choisie par les Français en termes de nuitées, du fait de la longue durée moyenne des séjours.

Par type d'espace (Tableau 5), et comparativement à l'hébergement marchand, les nuitées en hébergement non marchand sont plus nombreuses en milieu urbain et à la campagne et moins fréquentes en littoral et en montagne. Cette relation entre hébergement gratuit et environnement touristique est sans doute la résultante de deux effets d'offre : 8 Français sur dix, et donc autant de parents, sont des urbains ; 60% des résidences secondaires sont en zone rurale.

⁷ Nous remercions particulièrement la Direction du Tourisme, M. Christophe Terrier pour l'accord d'utilisation de l'enquête SDT et M. Abdel Khiati, pour le traitement des données.

⁸ Les trois quarts des nuitées de court séjour se font en hébergement non marchand contre 60 % en long séjour.

Tableau 5 : Hébergement en fonction de l'espace touristique

2002 nuitées	Milieu urbain	Campagne	Littoral	Montagne (sans ski)	Montagne (avec ski)	Autre	Total
Héb. march.	13,6%	18,2%	44,5%	18,1%	5,6%	1,6%	100,0%
Héb. non m.	24,9%	35,3%	28,8%	9,3%	1,6%	1,6%	100,0%

Source : SDT

Sur les onze dernières années (Tableau 6), la part de l'hébergement non marchand dans les nuitées en France est resté inchangée à 62,6 % mais avec un mouvement de balancier de montée de l'hébergement chez des parents (34 % en 1992, près de 37 % aujourd'hui) et d'affaiblissement des nuitées en résidence secondaire (plus de 20 % en 1992, moins de 18 % aujourd'hui). La part des nuitées chez les amis reste assez stable autour de 8 %. A noter cependant que depuis 1992, le nombre total de séjours personnels et celui de nuitées des Français en France ont diminué (respectivement de 2,5 % et de 8 %), ce qui signifie que l'ensemble des types d'hébergements sont moins pratiqués. Autrement dit, les séjours chez des parents, sont moins fréquents, et à un degré moindre chez des amis, qu'il y a dix ans : 5 nuits au lieu de 5,3 nuits soit près de 6% de baisse. Faut-il y voir une baisse de la sociabilité, un affaiblissement des solidarités familiales, l'effet d'un changement de comportements (on préférerait rester chez soi), ou l'impact grandissant des contraintes économiques ?

Tableau 6 : Évolution du nombre de nuitées par Français selon le type d'hébergement (1992-2003)

	Chez des parents	Chez des Amis	Résidence Secondaire	Total <i>HNM</i>	Total HM	Total France	Total France + étranger
1992	5,3	1,2	3,3	9,8	5,8	15,6	17,9
2003	5,0	1,1	2,5	8,6	5,2	13,8	16,1

Source : SDT

3.3 Motivations de l'hébergement non marchand et valorisation monétaire

Comment savoir si l'hébergement chez des proches est volontairement recherché ou s'il résulte en partie de contraintes budgétaires ? En croisant les données SDT sur l'hébergement non marchand et les réponses sur le motif principal du séjour (Tableau 7), une forte prédominance de la recherche de sociabilité apparaît (toutefois plus importante pour les séjours chez les parents que chez les amis). Il n'en reste pas moins qu'au plan purement déclaratif, 27 % des séjours chez les parents et 41 % chez des amis peuvent être analysés comme étant en partie motivés par la recherche de solutions d'hébergements économes.

Tableau 7 : **Motif principal de séjours chez des proches**

Héberg. /motif principal SDT 2003	Visiter la famille ou les amis	Passer des vacances, faire du tourisme	Autres motifs
Chez des parents	73 %	20 %	7 %
Chez des amis	59 %	26 %	15 %

Héberg./motif principal INSEE 1999	Voir des parents ou amis	Se reposer	Se retrouver en famille	Autres motifs
Résidence principale de parents ou amis	64,8 %	7,5 %	20,0 %	7,7 %
Résidence secondaire de parents ou amis	32,7 %	37,7 %	16,1 %	13,5 %

L'enquête INSEE, structurée différemment, permet de différencier selon la nature du logement, résidence principale ou secondaire. L'hébergement en résidences secondaires d'amis ou de parents est beaucoup plus fortement justifié par des activités de loisirs que par la volonté de retrouvailles (mais il faudrait croiser ces données avec la présence ou non des propriétaires du logement lors du séjour). La résidence secondaire est donc un élément fort de solidarité intergénérationnelle. Mais comme toutes les aides monétaires ou réelles, elle est très inégalitaire : en 1999, 25 % des foyers disposant de revenus mensuels supérieurs à 3000 € possédaient une résidence secondaire contre 1 % de ceux disposant de moins de 900 € mensuels (FNAIM, 2000).

Une autre façon d'aborder la question des motivations est d'analyser la durée moyenne de séjour chez des parents en fonction de leur lieu d'habitat (Tableau 8). Il ressort ici clairement que si la région réceptrice est une région touristique, le vacancier reste plus longtemps (même si la distance de voyage, les conditions de logement, l'importance des racines familiales, les milieux sociaux peuvent influencer). La hiérarchie par région réceptrice est par ailleurs assez similaire pour les séjours chez des amis.

Tableau 8 : **Durée moyenne d'un séjour dans la famille selon la région d'accueil**

Régions les « moins attractives » : Champagne-A. 3,0 nuitées ; Haute-Normandie 3,3 nuitées ; Bourgogne 3,4 nuitées ; Ile de France, Picardie, Centre 3,5 nuitées
Moyenne nationale : 4,3 nuitées par séjour chez des parents
Régions les « plus attractives » : Bretagne, Aquitaine 4,8 nuitées ; Languedoc-R. 5,5 nuitées ; PACA 6,2 nuitées (dont Côte d'Azur 8,5 nuitées) ; Corse 10,9 nuitées

Source : SDT

S'il est évident que les séjours chez des proches (parents ou amis) ont une dimension affective et relationnelle primordiale, il est donc tout aussi indéniable qu'ils ont un certain degré de substituabilité avec des séjours marchands. Dès lors, il est possible de quantifier monétairement leur valeur en choisissant un équivalent marchand en termes de loyers fictifs. Cette procédure est utilisée par la Direction du Tourisme dans l'élaboration des Comptes annuels du tourisme. Sur la base d'un loyer fictif moyen par nuitée de 12 € (de 20 € pour les nuitées de sports d'hiver), elle évalue ainsi à 7,8 milliards d'euros pour 2002 le total des hébergements non marchands (tous motifs de séjours confondus). Cette somme peut ensuite être décomposée en : 2 milliards d'euros pour les hébergements en résidences secondaires ; 1 milliard pour les nuitées chez des amis ; 4,8 milliards pour les hébergements chez des parents⁹. Ce dernier élément constitue donc une approximation monétaire des transferts intergénérationnels en matière de séjours. Un calcul plus précis nécessiterait de tenir compte des espaces touristiques fréquentés, voire du confort du logement des proches. Il faudrait aussi valoriser le coût d'opportunité de la garde d'enfants lorsque les parents ne les accompagnent pas en vacances. Par contre si l'on estime conformément au tableau 7, que seuls 27% des séjours chez des parents constituent réellement des substituts à des séjours en hébergements marchands, alors « la solidarité familiale vacancière » ne représente plus que 1,3 milliards.

4. DES PRATIQUES DIFFÉRENCIÉES D'HÉBERGEMENT GRATUIT SELON LE MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les pratiques d'hébergement touristique varient fortement selon les déciles de niveau de vie, l'âge, le niveau de diplôme, la catégorie sociale, la dimension de la famille et la nature rurale ou urbaine de la commune de résidence. Dans ce qui suit nous étudierons plus particulièrement les modes d'hébergement non marchand en fonction du revenu et de la PCS, en nous appuyant sur l'enquête SDT qui intègre courts et longs séjours.

4.1 Comportement d'hébergement en fonction de la PCS

Les étudiants, les employés et les agriculteurs constituent les catégories sociales qui partent proportionnellement le plus chez des proches : respectivement 57, 56 et 52 % de leurs séjours (Tableau 9). Mais si l'hébergement « gratuit » est pour les étudiants un élément fort de leur stratégie vacancière (63 % des nuitées), ils ont pour particularité de préférer sensiblement être entre amis qu'avec des parents. Les ouvriers (au même titre que la catégorie très hétérogène des « autres inactifs ») sont ceux qui mobilisent le plus leurs réseaux de relations familiales : 46 % de leurs séjours s'effectuent chez des parents. Ils y restent cependant peu longtemps car la durée moyenne de chaque séjour (3,9 jours) est la plus faible de toutes les

⁹ Simultanément, les Français dépensent 7,3 milliards en hébergements marchands (2,5 milliards pour les nuitées en hôtels, 4,7 milliards pour les autres hébergements marchands).

catégories (moyenne de 4,5 jours). Parallèlement ils sont également ceux pratiquant le moins l'hébergement chez des amis (9% des séjours, 6% des nuitées).

Les indépendants non agricoles sont de moindres utilisateurs d'hébergement chez des proches (47 % des séjours et 37 % des nuitées), intégralement du fait d'un faible recours à l'hébergement chez des parents (34 % des séjours et 28 % des nuitées)¹⁰. Concernant les retraités, la faiblesse relative des séjours à la fois chez des parents et chez des amis provient de l'importance des séjours en résidence secondaire (17 % des séjours, 28 % des nuitées). Ceci s'explique à la fois parce que l'achat ou l'héritage¹¹ se fait très majoritairement entre 35 et 55 ans et par la durée moyenne très longue de leurs séjours (près de 12 jours contre 5,8 jours chez les parents).

Tableau 9 : Part des séjours (1^e ligne) et nuitées (2^e ligne) en hébergement non marchand selon la PCS

2003	Chez des parents	Chez des amis	Total parents et amis	Résidence secondaire	Total Héb. non march.
Agriculteur	38,8% 39,0%	13,1% 9,9%	100,80% 48,9%	1,5% 9,8%	53,4% 58,7%
Comm., Artisan, Chef d'ent.	34,2% 28,3%	13,0% 9,1%	47,2% 37,4%	10,1% 15,2%	57,4% 52,6%
Cadre sup., Prof. libérale	41,5% 36,5%	12,3% 8,4%	53,8% 44,9%	8,3% 12,7%	62,1% 57,6%
Prof. interméd., Contrem.	44,6% 38,1%	10,6% 7,5%	55,2% 45,6%	7,5% 10,5%	62,8% 56,2%
Employé, Services	44,7% 37,2%	11,7% 9,0%	56,4% 46,2%	5,2% 7,6%	61,6% 53,8%
Ouvrier	46,0% 37,9%	8,9% 5,8%	54,9% 43,7%	3,7% 4,3%	58,6% 48,0%
Étudiant	35,7% 30,0%	21,7% 14,5%	57,4% 44,5%	5,9% 8,1%	63,3% 52,6%
Retraité	33,6% 26,5%	9,5% 6,6%	43,1% 33,1%	17,5% 28,3%	60,6% 61,3%
Autre Inactif	43,6% 38,0%	8,4% 5,4%	52,0% 43,4%	9,8% 17,4%	61,8% 60,7%
Moyenne	40,6% 33,3%	11,7% 8,0%	52,3% 41,4%	9,2% 15,5%	61,5% 56,9%

Source : SDT

4.2 Comportement d'hébergement en fonction du revenu du ménage

Le tableau 8 décrivant la part respective des hébergements touristiques selon le revenu net mensuel du foyer révèle l'indéniable dimension économique des pratiques d'hébergement non marchand. Le taux d'hébergement non marchand est systématiquement décroissant avec le revenu : près de 9 nuitées sur 10 pour les plus pauvres, 6 nuitées sur 10 pour les plus riches (la remontée de ce taux pour la dernière catégorie provient exclusivement de la propriété de résidences secondaires). Sans surprise non plus, la part des nuitées en résidence secondaire du

¹⁰ Doit-on y voir un indice d'une plus faible solidarité familiale ?

¹¹ Selon la FNAIM, 14% des propriétaires de résidence secondaire ont hérité d'un bien familial.

foyer est croissante avec le revenu. Inversement l'appel aux parents ou amis est très régulièrement décroissant avec le revenu. Si les personnes vivant au sein de ménages dont le revenu net mensuel ne dépasse pas 300 € utilisent très massivement la solidarité de réseaux et passent 8 nuits sur dix chez des parents ou amis, les ménages au revenu mensuel dépassant les 7000 € n'y passent que 3 nuits sur dix.

Tableau 10 : Part des séjours (1^e ligne) et nuitées (2^e ligne) en hébergement non marchand selon le revenu

2003	Chez des parents	Chez des amis	Total parents et amis	Résidence secondaire	Total Heb. non march.
Moins de 300 €	54,2%	25,4%	79,6%	2,4%	82,0%
	68,3%	14,9%	83,2%	5,4%	88,6%
300 à 600 €	55,5%	19,0%	74,5%	3,1%	77,6%
	49,7%	14,0%	63,7%	6,7%	70,5%
601 à 900 €	52,2%	14,1%	66,3%	4,7%	71,0%
	46,9%	10,7%	57,6%	11,2%	68,8%
901 à 1200 €	48,5%	16,3%	64,9%	2,9%	67,7%
	45,1%	12,1%	57,2%	5,0%	62,2%
1201 à 1500 €	46,5%	13,9%	60,4%	5,1%	65,5%
	42,2%	10,4%	52,6%	9,0%	61,6%
1501 à 1900 €	46,4%	13,0%	59,4%	7,2%	66,6%
	39,0%	9,8%	48,8%	13,9%	62,8%
1901 à 2300 €	43,7%	12,9%	56,5%	8,9%	65,4%
	37,6%	8,8%	46,4%	15,9%	62,3%
2301 à 2700 €	43,0%	12,1%	55,1%	9,8%	64,9%
	34,4%	8,1%	42,5%	18,3%	60,9%
2701 à 3000 €	41,6%	12,0%	53,6%	10,4%	64,0%
	33,0%	8,6%	41,6%	20,1%	61,6%
3001 à 3800 €	41,4%	11,8%	53,2%	13,2%	66,4%
	31,9%	8,2%	40,2%	24,6%	64,8%
3801 à 5300 €	38,8%	11,2%	50,0%	14,8%	64,8%
	31,2%	7,5%	38,7%	25,7%	64,5%
5301 à 6900 €	31,9%	12,9%	44,8%	17,9%	62,7%
	26,7%	8,4%	35,1%	26,8%	62,0%
6901 euros et plus	28,1%	9,6%	37,7%	29,4%	67,0%
	24,3%	7,5%	31,8%	36,4%	68,2%
Moyenne	42,9%	12,7%	55,6%	10,2%	65,9%
	36,1%	9,0%	45,1%	18,1%	63,2%

Source : SDT

L'interprétation de ces résultats en termes de PCS et de revenu est ensuite quelque peu délicate. D'après les diverses enquêtes de l'INSEE, les réseaux de

sociabilité et de parenté semblent plus lâches dans les catégories défavorisées (DEGENNE, 1999). De plus l'attrait des hébergements proposés par les proches y est sans doute plus faible : en cité et en appartement et non en maison individuelle, à la campagne ou en résidence secondaire à la montagne ou sur le littoral. De plus si 40% des cadres et 30% des professions intermédiaires ont une chambre d'ami, c'est seulement le cas de 10% des ouvriers (VIARD, 2002).

En conséquence, l'hébergement chez des parents ou des amis est sans doute plus souvent le résultat d'une contrainte financière pour les catégories défavorisées et l'effet d'un choix revendiqué pour les groupes sociaux plus aisés.

Encadré 2 : **Comportement d'hébergement et 35h**

Parmi les salariés, le fait de bénéficier de la loi sur la réduction de travail ne joue pratiquement pas en matière de taux de départ et semble peu contribuer à allonger la durée des séjours de vacances. Par contre, elle joue sur la fréquence des courts séjours (mais beaucoup plus faiblement qu'espéré par les professionnels) : 12% des bénéficiaires de l'ARTT déclare avoir dans l'année fait grâce à elle des départs en week-ends supplémentaires (19% pour les cadres, 8% pour les non-cadres). En somme ceux qui partaient beaucoup partent encore plus. Cela s'est traduit par un renforcement du recours à un hébergement chez des proches, parents ou amis : 15% des bénéficiaires de l'ARTT (20% des cadres, 12% des non-cadres) déclarent avoir été hébergés davantage par des parents ou amis contre seulement 4% que cela a incité à davantage fréquenter l'hôtel. Simultanément 30% des propriétaires de résidences secondaires s'y rendent plus fréquemment grâce à l'ARTT (CREDOC, 2002).

4.3 Réduction ou renforcement des inégalités sociales ?

Les opportunités d'usage de l'hébergement non marchand (hors résidences secondaires) permettent certes d'améliorer les taux de départ et la durée de séjour des catégories défavorisées. Cependant, au plan du nombre total de nuitées, elles contribuent à accroître les écarts de durée de séjour entre classes sociales et entre classes de revenu. Selon l'enquête CVM 1999 de l'INSEE, les utilisateurs d'hébergement non marchand de vacances (séjours d'au moins 4 nuits) sont plutôt les couples sans enfants et les célibataires, les enfants (0-9 ans), les retraités, les diplômés, les cadres supérieurs et les professions libérales, les ménages des 9^e et 10^e déciles de niveau de vie (ROUQUETTE, 2001). En quelque sorte, en dehors des enfants qui profitent des résidences principales de proches, ceux qui « ont les moyens » (financiers et culturels) semblent bénéficier (ou mobilisent ?) plus souvent l'hébergement gratuit chez des proches.

Ce constat paradoxal résulte de deux effets différenciés qui à titre d'illustration peuvent être présentés en comparant les pratiques vacancières des ouvriers et des cadres supérieurs : les ouvriers utilisent proportionnellement plus intensément l'hébergement chez des proches que les cadres supérieurs et les professions

libérales (2^e et 3^e colonnes du tableau 9 ci-dessus), mais comme ils sont moins nombreux à partir (2^e colonne du tableau ci-dessous) et que les partants partent moins souvent et moins longtemps (3^e et 4^e colonnes), « l'ouvrier moyen » passe trois fois moins de nuitées chez des proches : 4,8 nuitées chez des parents et amis contre 15,5 nuitées pour les cadres supérieurs et les professions libérales¹².

Tableau 11 : **Nuitées en hébergement non marchand (tous séjours confondus)**

2003	Taux de départ	Nuitées par partant		Nuitées par personne	
		Chez des parents	Chez des amis	Chez des parents	Chez des amis
Cadre sup., Prof. libérale	92,9%	13,5	3,1	12,6	2,9
Ouvrier	65,1%	6,4	1,0	4,2	0,6

Source : SDT

Ainsi entre un ouvrier et un cadre supérieur (tableau 12), l'écart de 8,4 nuitées chez des parents, de 2,3 nuitées chez des amis, et de 3,9 nuitées en résidence secondaire vient renforcer l'écart de 8,9 nuitées existant en matière d'hébergement marchand (14,6 nuitées pour les cadres supérieurs, 5,7 nuitées pour les ouvriers). A l'opposé des cadres supérieurs, du fait de la faiblesse de la proportion de partants, un agriculteur ne « profite » –tant du point de vue relationnel qu'économique- en moyenne que de 3,5 nuitées chez des proches, dont 2,8 nuitées chez des parents. (Ils sont aussi ceux qui partent le moins en hébergement marchand, 3 nuitées par an et par agriculteur).

Tableau 12 : **Nuitées touristiques par personne (tous séjours confondus)**

PCS	Taux de départ	Chez des parents	Chez des amis	Résidence secondaire	Tous héb. marchand	Tous héb.
Agriculteur	50,9%	2,8	0,7	0,7	3,0	7,2
Comm., Artis., Ch. d'ent.	64,3%	4,1	1,3	2,2	6,9	14,5
Cadre sup., Prof. libérale	92,9%	12,6	2,9	4,4	14,6	34,5
Profession interméd.	85,9%	8,6	1,7	2,4	9,9	22,6
Employé, Services	76,5%	6,0	1,5	1,2	7,4	16,1
Ouvrier	65,1%	4,2	0,6	0,5	5,7	11,0
Etudiant	69,8%	4,4	2,1	1,2	6,9	14,5
Inactif (y.c. retraités)	68,4%	6,2	1,4	5,6	8,4	21,6
<i>Moyenne</i>	<i>73,4%</i>	<i>6,4</i>	<i>1,5</i>	<i>3,0</i>	<i>8,3</i>	<i>19,1</i>

Source : SDT

¹² La nomenclature de l'enquête SDT ne permet pas de distinguer ces deux catégories. Une étude plus précise sur le comportement de départ des professions libérales pourrait permettre de séparer les effets favorables au départ du revenu et du diplôme des effets défavorables du manque de disponibilité.

En appliquant la même logique en termes de classes de revenu (le tableau n'est pas reproduit ici), le nombre de nuitées progresse d'environ 4,5 nuitées chez des parents pour les personnes à faibles ressources (autour d'1 SMIC) à 8 nuitées pour les plus favorisées, et l'hébergement chez des amis de 1 nuitée à plus de 2 nuitées. En hébergement marchand, l'écart va de 3,4 nuitées à 15 nuitées. Le revenu semble peut-être moins discriminant que la PCS (il faudrait cependant séparer les effets purs des effets de structure d'âge, de lieu de résidence et de type de ménage).

5. CONCLUSION

Dans un contexte général depuis 1994 de réduction du taux de départ en voyage, près de 4 points de moins pour l'ensemble de la population, les solidarités familiales ne peuvent à elles seules compenser les difficultés économiques des ménages. Cette régression de la proportion de partants touche plus particulièrement les ouvriers (-5,3 points) et les 15-24 ans (-6 points), ce qui fait que 35 % des ouvriers et 32 % des 15-24 ans n'ont passé (pour des motifs d'agrément) aucune nuit hors de chez eux durant l'année 2003 ! La contrainte financière est citée par les non-partants comme raison principale à 43 % pour les 15-24 ans et à 47 % pour les ouvriers. Même si l'hébergement est gratuit, le simple coût du transport est parfois rédhibitoire.

Mais les inégalités devant les départs en vacances ne sont pas seulement des inégalités de consommation. Ce sont aussi des inégalités en termes de droits sociaux et de « libre développement de la personnalité »¹³. Ne pas partir c'est aussi ne pas profiter d'un « élargissement de l'horizon mental » (RAUCH, 1993), et source de frustrations.

Ce droit pour *tous* les citoyens commence dès l'enfance. Les vacances sont à la fois une phase de construction de la personnalité - par développement du goût et de la curiosité-, un moyen de socialisation et un vecteur d'intégration sociale. Le capital « vacancier » est un élément du capital social, culturel, cognitif et symbolique. Or l'enquête réalisée par le CREDOC (2002) à la demande de la Direction du tourisme en juin 1999 montre que 27 % des enfants âgés de 5 à 18 ans ne sont pas partis au cours de l'été 1998. Parmi ceux-ci, presque les deux tiers ne sont jamais partis, ou une seule fois durant les quatre derniers étés. De plus, la grande majorité de ces enfants non partants n'ont pas pratiqué d'activités particulières dans la journée : 43 % d'entre eux sont restés avec leurs parents et 12 % ont été gardés par des parents ou des amis. Seulement 18 % se sont rendus dans un centre de loisirs ou ont pratiqué des activités précises pendant leur été. La politique sociale du tourisme doit encourager le « tourisme scolaire » (excursions, classes découverte, séjours linguistiques... qui constituent l'occasion unique pour

¹³ Le repos et les loisirs font partie des droits sociaux fondamentaux de la Déclaration universelle de 1948 et du préambule de 1946 de la Constitution française. La Loi de 1998 de lutte contre les exclusions est plus précise puisqu'elle prévoit « l'égal accès de tous aux vacances ».

certains enfants de partir en « vacances ») ainsi que les centres de vacances (et pas seulement les CLSH – Centre de loisirs sans hébergement).

Concernant l'aide aux familles (RIGALLEAU, 2001), outre le renforcement indispensable des dispositifs existants (Bourse Solidarité Vacances, Bons Vacances, aide à la rénovation des hébergements de tourisme social afin d'affermir la mixité sociale) et une certaine harmonisation nationale des aides des CAF et des Conseils Généraux, elle pourrait également jouer sur le départ en hébergement non marchand chez des proches en systématisant les aides au transport ou en intégrant au dispositif des chèques vacances, un « bonus » en fonction du nombre d'enfants (ce que font déjà quelques comités d'entreprise).

BIBLIOGRAPHIE

ATTIAS-DONFUT C. (dir.) (1995), *Les solidarités entre générations, Vieillesse, familles, Etat*, Nathan

CAIRE G. (2003), « Les nouvelles frontières du non-départ en vacances des ruraux et des urbains : fracture sociale ou stratégie spatiale ? », *Communication au Colloque Rural-urbain : les nouvelles frontières. permanence et changements des inégalités socio-spatiales*, Poitiers, 4-6 juin 2003 (à paraître aux PUN)

CREDOC (2000), *Les vacances d'été des enfants de 5 à 18 ans*, ONT

CREDOC (2002), *Les comportements de départ des Français : premières incidences des 35 heures*, Paris

CRENNER E. (1999), « Famille, je vous aide », *Insee Première*, n°631

DECHAUX J.-H. (1994), « Les trois composantes de l'économie cachée de la parenté : l'exemple français », *Recherches sociologiques*, n°3

RAUCH A. (1993), *Les vacances*, PUF

RIGALLEAU M. (2001), *Incitation au départ des non-partants*, Rapport au CNT, La Documentation française

ROUQUETTE C. (2001), « Départs en vacances : la persistance des inégalités », *Economie et statistique*, n°345

SCHMIDT H.-W. (2003), « Plus de vacanciers et plus de séjours », *Statistiques en bref*, n°29/2003, Eurostat

VIARD J. (dir) (2002), *La France des temps libres et des vacances*, L'Aube-Datar

VIARD J. (2003), *Court traité sur les vacances, les voyages, et l'hospitalité des lieux*, L'Aube